



14ème législature

Question N° : 55671	De M. Luc Chatel (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >programmes	Analyse > numérique. développement.
Question publiée au JO le : 20/05/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Luc Chatel interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du numérique, sur l'enseignement du numérique en France. Le rapport d'information « Agir pour une France numérique : de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace... » présenté le 14 mai 2014 par les députées Laure de La Raudière et Corinne Erhel montre que la France est en retard dans ce domaine, par rapport à un certain nombre de voisins européens, asiatiques ou américains. Ainsi, en Chine, au Japon et en Corée du sud, l'informatique est enseignée systématiquement dès l'âge de 8-10 ans. En Allemagne, certains *Länder*, comme la Bavière, ont rendu obligatoire l'enseignement de l'informatique depuis déjà quinze ans. Le rapport propose de mettre l'accent sur l'enseignement du numérique dès l'école, en éveillant les élèves du primaire au codage informatique et en enseignant l'informatique au collège systématiquement, tout en formant en parallèle des enseignants spécialisés avec la création d'un CAPES et d'une agrégation d'informatique. Il préconise également de renforcer les disciplines informatiques à l'université en réservant 10 % des bourses à des sujets de recherche informatique. Enfin, il recommande l'élargissement des MOOCS, les cours en accès gratuits sur Internet. C'est de cette façon que pourront être développés des talents qui manquent encore trop en France dans le secteur du numérique, qui recrute en majorité à l'étranger aujourd'hui. Il lui demande donc quelle suite elle entend donner à ces préconisations.